

L'ÉCOLE RURALE : UNE RICHESSE À PRÉSERVER



La « défense d'une école rurale de qualité » se traduit aujourd'hui, selon les instructions ministérielles, par la signature de « conventions ruralité » partout sur le territoire. Celles-ci peuvent concerner aussi bien l'ensemble d'un département que quelques communes. Elles ont toutes en commun d'engager conjointement l'Éducation nationale et les élus locaux dans l'élaboration d'un schéma d'aménagement du territoire scolaire sur la base d'un diagnostic partagé. Ces projets lient de façon quasi exclusive la défense de l'école rurale à sa restructuration et sa transformation, par la création d'unités plus grandes (regroupements pédagogiques concentrés, fusions d'écoles...) ou par le rapprochement avec le collège. La démarche de contractualisation est aujourd'hui remise en cause par des maires ruraux, des collectifs de défense de l'école rurale ou des associations de citoyens.



Prendre en compte les spécificités de l'école rurale est une nécessité pour mettre en œuvre des politiques publiques ambitieuses et répondant aux besoins identifiés localement. Cependant le modèle de restructuration imposé, calqué sur le modèle urbain, ne traduit pas de volonté de préservation des petits territoires. Il favorise au contraire la création de nouveaux bassins de vie, le glissement des compétences vers les intercommunalités, au mépris parfois des réalités locales.

La baisse de la démographie scolaire ne doit pas être le levier pour une économie ou un redéploiement de moyens. La fermeture des petites écoles participe au sentiment d'abandon qu'expriment de nombreux citoyens éloignés des pôles urbains. L'égalité d'accès aux services publics est la garantie de la cohésion territoriale, et celle-ci est mise à mal par la fragilisation du Service public d'éducation de proximité. L'école rurale, loin d'être une charge, reste un élément essentiel de dynamisation des zones rurales.



LES PROPOSITIONS DU SNUIPP-FSU



Un service public d'éducation de proximité et de qualité sur l'ensemble du territoire, seule garantie de réussite de tous les élèves.

Des moyens spécifiques qui tiennent compte de la réalité des territoires en vue de conforter les droits des élèves, d'assurer leur réussite, de rompre l'isolement des écoles et d'améliorer les conditions de travail des enseignantes et enseignants.